

Wallonie



Mise à jour 01/01/2011

**Construire pour le sport**

***Infraspports***

**Fiche technique**

**TIR**

**Stand fermé - Stand ouvert**



**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments

***Infraspports***

Boulevard du Nord, 8

5000 NAMUR

Tél. 081/77.33.70

Fax : 081/77.38.88

E-mail : [infraspports.dgo1@spw.wallonie.be](mailto:infraspports.dgo1@spw.wallonie.be)



Site Internet :

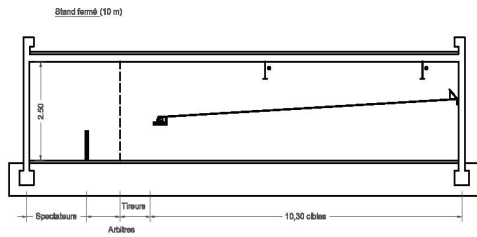
<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

Cette fiche a été avalisée par l'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique Aile Francophone Rue de la Gare du Nord, 5 6530 THUIN Tél. 071/59 64 57 Fax. 071/ 59 64 67

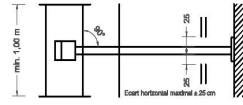
Email : [secretariat@urstbf.org](mailto:secretariat@urstbf.org)

Site : [www.urstbf.org](http://www.urstbf.org)

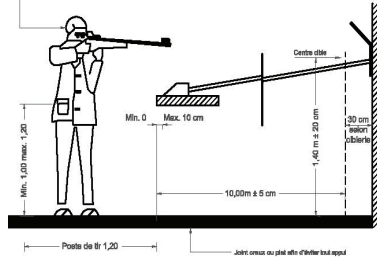
Tracés et dimensions des stands de tir



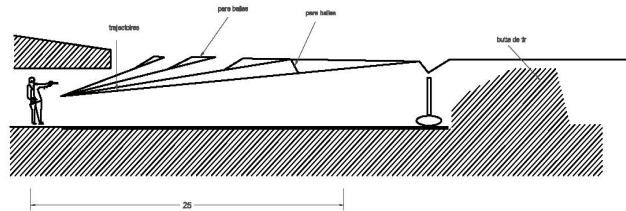
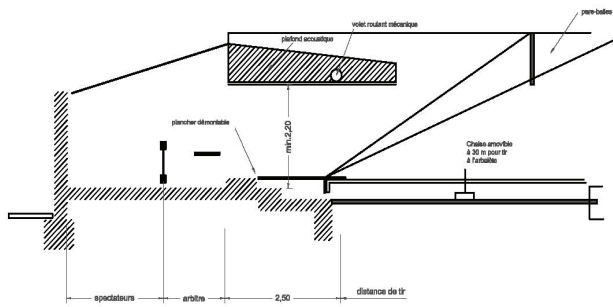
PLAN



COUPE



Stand ouvert (25, 50, 100, 200 et 300 m)





TIR		STAND 10 M	STAND 25 M	STAND 50 M	STANDS 100, 200 et 300 M	REMARQUES
DIMENSIONS	Zone spectateurs	Régional : 3,00 m National : 5,00 m	Régional : 2,50 m National : 3,50 m	Régional : 3,00 m National : 5,00 m		
	Zone arbitres	Régional : 1,80 m National : 3,80 m		Régional : 1,50 m National : 2,50 m		
	Zone tireur = poste de tir	Longueur : 1,20 m largeur (min) : 1 m	Vitesse olympique : L 1,50 m x l 1,50 m Sport (pistolet) : L 1,50 m x l 1 m Standard (pistolet) : L 1,50 m x l 1 m	Longueur : 2,50 m largeur : de 1,25 m à 1,60 m	Longueur : 2,50 m largeur (min) : 1,60 m	Stand 10 m : généralement pratiqué en salle
	Distance de tir	10 m (+/- 5 cm)	25 m (+/- 10 cm)	50 m (+/- 20 cm)	100 m, 200 m et 300 m (+/-1m)	
REVETEMENT DE SOL	Hauteur	Salle : 2,50 m	Minimum 2,20 m		2,40 m	Sur la zone précédant la ligne de tir
ECLAIRAGE	Nature		Structure antidérapante	Dalle antidérapante, plancher relevé (position couchée, debout, à genoux)		
	Eclairage moyen	- 300 lux (1) sur toute la surface - 1500 lux pour les cibles (2)		Extérieur : le tir est généralement pratiqué de jour, l'éclairage des cibles est naturel. Cependant, l'entraînement de certains tireurs après leurs heures de travail nécessite un appoint de lumière durant certaines périodes (automne-hiver).		Eviter l'éclairage jaunâtre en salle
	Uniformité	0,7		Des projecteurs à iodures métalliques peuvent être installés, de préférence en hauteur, à l'abri d'un écran pare-balles. Il convient également de concevoir un éclairage minimum du pas de tir d'une intensité de 300 lux (1) en direct vis-à-vis des tireurs. Les systèmes de très basses luminances sont particulièrement indiqués. Pour les stands ouverts, en plus des prescriptions ci-dessus, un éclairage des cibles d'une intensité de 1500 lux doit être envisagé (recommandé pour stands 25 m : 2500 lux, stands 50 m : 3000 lux).		
VENTILATION	Système d'éclairage					
	Système de ventilation	Prévoir une évacuation rapide : cela implique de souffler de l'air neuf derrière le tireur Et de l'extraire derrière les cibles, pour les stands fermés				Dans zone fermée : prévoir un système de ventilation à 2 vitesses : 0,20 m/s (préparation) 0,40 m/s (phase de tir)
MURS	Tonalité		Derrière les cibles : couleur non réfléchissante, intermédiaire et neutre			
	Acoustique	- Sas d'entrée anti-bruit - Etanchéité des ouvertures - Dispositif d'absorption	Utilisation de matériaux absorbants sur les parois ou sur les décorations : - matériaux fibreux (laine de verre, laine de roche, panneaux en fibres de bois) - matériaux cellulaires (mousse d'argile, béton cellulaire, mousse polyuréthane)			
CIBLIERES	Composition – type	- Un rameneur - Un porte-cible - Un réceptacle pour les projectiles	Cibles fixes sur la ligne de cible Cibles pivotantes sur rail Cibles pivotantes sur ligne de cible Rameneurs électriques Cracheurs de cibles Ciblerie à détection électronique		Pour 300 m : Ciblerie à guillotine Ciblerie à détection électronique	
ORIENTATION	Ensoleillement		Le stand et le sens du tir doivent être orientés nord-nord-est pour que les tireurs n'aient pas le soleil dans les yeux.			
NOMBRE DE POSTES DE TIR	Poste de tir	indifférent	5 postes au minimum	Indifférent		Généralement, en fonction du potentiel de la ligne et de son importance
SECURITE	Matériaux	- Béton (ordinaire ou anti-ricochets) - Bois tendus et massifs - Acier profilé - Protections latérales (talus : 2 m à partir du sol du pas de tir)	- Panneaux béton préfabriqués - Murs en maçonnerie - Buttes naturelles à 40 ° d'inclinaison et 2 m de haut - Pare-balles			

(1) recommandé 500 lux (2) recommandé 1800 lux

Conseillé par Infraspports

Normes de la Fédération

## FICHE ANNEXE STAND 50 m

Ces stands de tir sont des installations ouvertes sur un espace extérieur. Le pas de tir est couvert de manière à protéger le tireur de la pluie, du vent et du soleil. Quelques stands d'entraînement sont totalement couverts. Ces stands ne sont pas homologués pour l'organisation de compétitions officielles.

Il existe différentes possibilités d'aménagement d'un poste de tir :

1. La dalle unique

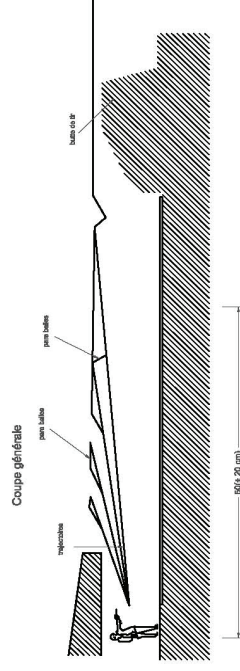
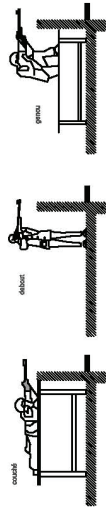
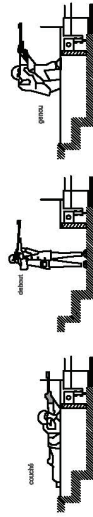
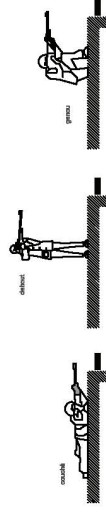
Le poste de tir se compose d'une dalle plane unique. Cette disposition demande la présence d'une tablette pour reposer l'arme de tir utilisable en position de bout et à genoux d'une dimension 60/60/1,15 (dessin 1)

2. La fosse équipée d'un plancher

Une fosse d'une profondeur de 60 cm permet le tir en position debout. Les deux autres positions sont pratiquées à partir d'un plancher démontable qui recouvre la fosse. Ce plancher composé de panneaux de particules d'une épaisseur de 4 cm, est simplement posé dans les réservations prévues à cet effet. Cette configuration est particulièrement confortable pour le tir 3 positions et évite l'achat de tables de tir. On considère au vu de la réglementation que le niveau du plancher du poste de tir est le niveau médian entre la fosse et le faux plancher.

3. La fosse équipée d'une table de tir

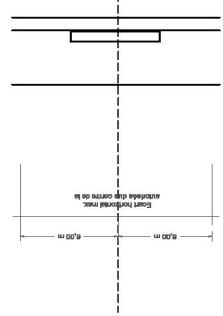
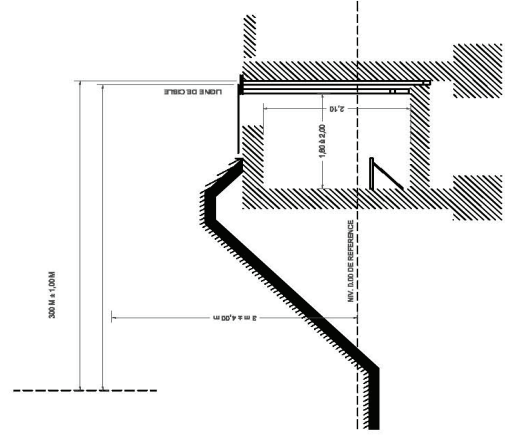
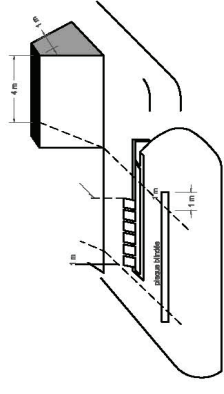
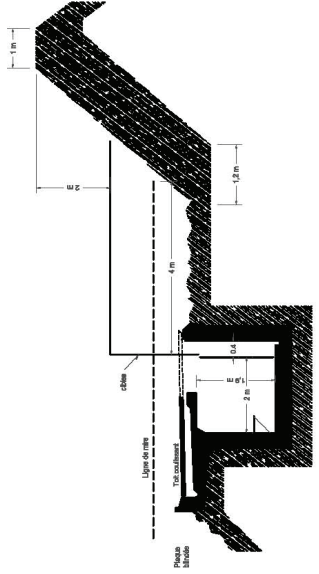
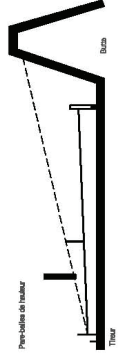
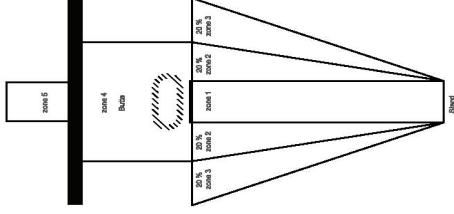
La position debout est pratiquée à partir de la dalle, les autres le sont à partir d'une table de tir à deux niveaux. Cette conception un peu ancienne n'est à envisager qu'en cas de force majeure, compte tenu des nombreuses contraintes d'utilisation.



## FICHE ANNEXE : STAND 100,200 et 300 m

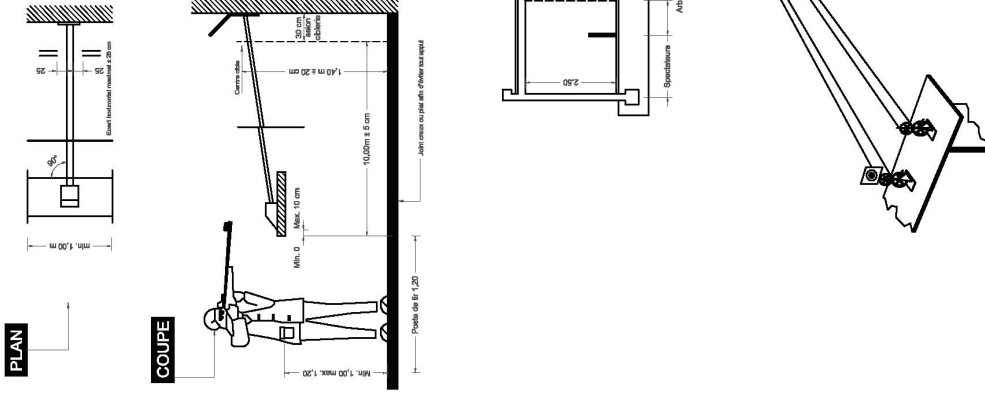
Les zones dangereuses : les stands à 100 m et 300 m sont des stands ouverts vers l'extérieur. La conception d'une telle installation doit permettre une protection efficace du tireur contre le vent, la pluie et le soleil. Le sol du tir doit être au niveau dans tous les sens et construit de telle manière qu'il ne soit soumis à aucune vibration

- Zone 1 = champ de tir
- Zone 2 = terrain latéral proche
- Zone 3 = arrière-terrain proche
- Zone 4 = arrière-terrain éloigné
- interdiction de bâtir et de planter
- interdiction de bâtir, interdiction de planter limitée
- interdiction de bâtir limitée
- interdiction de bâtir limitée dans la zone de tir



## **FICHE ANNEXE : STAND 10 M**

Le tir à air comprimé se pratique en salle où l'infrastructure nécessaire à sa pratique est très succincte. Il est silencieux et ne cause aucune nuisance



Il existe également des cibles électroniques

## FICHE ANNEXE STAND 25 M

Les stands de tir 25, 50, 100, 200 et 300 m sont généralement des installations ouvertes sur un espace extérieur.

Le pas de tir est couvert de manière à protéger le tireur de la pluie, du vent et du soleil. Quelques rares stands d'entraînement sont totalement couverts. Ces stands ne sont pas homologués pour l'organisation de compétitions officielles dans ces disciplines.

Chaque poste de tir doit être muni d'une chaise et d'une table amovible, ayant approximativement des dimensions de 50 cm x 60 cm et d'une hauteur de 70 cm à 80 cm. Les postes de tir doivent être séparés par des cloisons ayant une fonction acoustique et de protection contre l'éjection des douilles du tireur voisin.

